**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT CONTRACTUEL**

**(MODELE)**

Entre:

L'administration communale de …, ci-après dénommée la commune, dont le siège est situé à …, représentée par … (*Bourgmestre et Secrétaire/Directeur général*)

La zone de secours… , ci-après dénommée la zone, dont le siège est situé à …, représentée par … (*Président du Conseil de zone*)

et

- M….. , le travailleur mis à disposition, ci-après dénommé le travailleur.

Il est convenu et accepté ce qui suit :

**Article 1**

La commune met à disposition de la zone, M...................., travailleur engagé par elle dans les liens d’un contrat de travail, pour des prestations de … (*nombre de journées, demi-journées, etc. par semaine*).

Cette mise à disposition est effectuée conformément à l’article 32, §1er, b), de la loi du 24 juillet 1987 sur le travail temporaire, le travail intérimaire et la mise de travailleur à la disposition d’utilisateurs, en vue de l’exécution momentanée de tâches spécialisées requérant une qualification professionnelle particulière.

**Article 2**

Le travailleur conserve sa qualité d’agent contractuel chez l’employeur pendant toute la durée de la mise à disposition et demeure soumis aux dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de l’employeur, en ce compris le règlement de travail et le régime pécuniaire des agents non nommés.

Le travailleur est soumis à un régime de travail conforme au contrat de travail conclu entre lui et la commune.

L’octroi des congés s’opérera selon les nécessités de la zone, mais en fonction du régime des congés en vigueur à la commune.

La zone est tenue d’avertir le service du personnel de la commune de toute absence, justifiée ou non de la personne mise à disposition, et ce dès sa survenance.

Le contrat liant le travailleur à la commune continue à sortir ses effets; toutefois, la zone devient solidairement responsable du paiement des cotisations sociales, rémunérations, indemnités et avantages qui en découlent.

La zone s'engage à rembourser à la commune le montant de la rémunération, toutes charges comprises.

Le remboursement se fera mensuellement/trimestriellement/…, en fonction d'une déclaration de créance par la commune.

**Article 3**

Pendant la durée de la mise à disposition, le travailleur … (*description de la mission*) et ce, dans le respect des orientations définies par le responsable fonctionnel au sein de la zone.

Le responsable fonctionnel au sein de la zone sera également chargé de l’évaluation du travailleur.

**Article 4**

La présente convention est conclue pour une durée de … à dater du ………… . Elle ne pourra être renouvelée que de l'accord exprès des parties.

La présente convention prend fin lors du transfert auprès de la zone et de la signature d’un contrat de travail entre la zone et le travailleur.

**Article 5**

Le lieu de travail se situera …….

**Article 6**

 Les parties s’engagent à échanger en temps utile toute information pertinente et à se concerter à des intervalles réguliers au sujet de tous les aspects visés par la présente convention.

La commune et la zone désignent une ou plusieurs personnes de contact en leur sein, chargée(s) du suivi professionnel, de fond et administratif de la présente convention :

Pour la commune :

Pour la zone :

**Article 7**

Les parties concernées déclarent avoir reçu un exemplaire de la présente convention.

Fait à …., en trois exemplaires, le …

Pour la commune,

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire/Directeur général,

Pour la zone,

Le Président du Conseil de la zone,

Le travailleur ,